

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels



SESSION COMMÉMORATIVE
(14-24 octobre 1970*)

**1883e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Samedi 24 octobre 1970,
à 10 h 45

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 21 de l'ordre du jour:	
Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (suite)	1
Discours de M. Okoi Arikpo, commissaire aux affaires extérieures du Nigéria	3
Discours de M. Sanga Kittikachorn, ministre adjoint des affaires étrangères de Thaïlande	3
Discours de M. Stefan Jedrychowski, ministre des affaires étrangères de Pologne	4
Discours de M. Mario Gibson Barboza, ministre des relations extérieures du Brésil	5
Discours de M. Yvon Beaulne, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies	6
Discours d'U Thant, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	7
Discours de M. Edvard Hambro, président de l'Assemblée générale	9

Président: M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (suite)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Il y a 25 ans aujourd'hui, la Charte des Nations Unies entraînait en vigueur. Elle avait été signée quatre mois seulement auparavant, à San Francisco, le 26 juin 1945. C'est une preuve remarquable de la volonté commune des Etats qu'un document d'une telle importance ait pu être ratifié aussi rapidement.

2. L'an dernier, l'Assemblée générale a décidé que la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies se terminerait "le 24 octobre 1970 par la signature ou l'adoption d'un document final ou de documents finals" [*résolution 2499 A (XXIV)*]. Dans la même résolution, l'Assemblée générale demandait que soient préparés des documents relatifs au dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, à la Stratégie du développement pour la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies et au vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. Les textes des documents préparés conformément à cette demande de l'Assemblée générale se trouvent dans le document A/L.600.

* Les 1865ème à 1870ème, 1872ème à 1879ème et 1881ème à 1883ème séances contiennent les discours prononcés au cours de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire.

3. Le premier texte contenu dans le document A/L.600 n'exige aucune décision de l'Assemblée générale aujourd'hui. Il s'agit du programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui a été adoptée antérieurement au cours de cette session par l'Assemblée générale.

4. A ce propos, on se souviendra que, dans le cadre de la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, l'Assemblée générale a tenu une séance commémorative spéciale le 14 octobre, pour marquer le dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

5. Anticipant cet événement, l'Assemblée générale avait adopté, lors de sa 1862ème séance plénière, le 12 octobre, le programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration, qui figure dans la résolution 2621 (XXV) datée du même jour.

6. En attirant l'attention des Membres sur ce programme d'action, je voudrais rappeler notamment la déclaration faite à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de la Déclaration par le Président du Comité des Vingt-Quatre, S. E. l'ambassadeur Davidson Nicol. Je rappellerai également la conclusion de la déclaration que j'ai faite ce jour-là :

"Puisons une force nouvelle dans les principes de la Déclaration, dans le programme complémentaire d'action qui a été élaboré. Nous devons faire preuve d'une imagination constructive et travailler à la mise en œuvre complète de la Déclaration et à la réalisation de cet espoir de "liberté et progrès" qui est le thème de cette commémoration solennelle." [*1866ème séance, par. 178.*]

7. L'Assemblée va maintenant prendre des décisions officielles sur les autres documents. Je prends tout d'abord la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, dont le texte figure à la section II du document A/L.600.

8. Compte dûment tenu des opinions et des positions définies par les Etats Membres au cours de l'élaboration de la Déclaration, qui sont enregistrées dans les procès-verbaux pertinents des Nations Unies, je comprends que l'Assemblée souhaite adopter cette déclaration.

Il en est ainsi décidé¹.

¹ Voir résolution 2625 (XXV)

9. Je suis particulièrement heureux, en tant que juriste, d'avoir annoncé l'adoption de la Déclaration sur les principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies. Cette décision marque le couronnement de plusieurs années d'efforts pour élaborer progressivement et codifier les notions sur lesquelles reposent les principes fondamentaux de la Charte. Lorsque cette tâche a été entreprise, beaucoup doutaient qu'il serait possible de parvenir à un résultat acceptable pour tous les divers systèmes politiques, économiques et sociaux représentés aux Nations Unies. Aujourd'hui, ces doutes sont dissipés. En un sens, toutefois, le travail ne fait que commencer. Nous avons proclamé les principes, et maintenant nous devons nous efforcer d'en faire une réalité vivante dans les Etats, car ces principes sont l'essence même de la paix, de la justice et du progrès.

10. L'Assemblée générale va maintenant passer à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, dont le texte figure dans le projet de résolution à la Section III du document A/L.600. Compte tenu des déclarations faites au cours de l'élaboration de la Stratégie, je pense que l'Assemblée générale souhaite adopter ce projet de résolution.

Il en est ainsi décidé².

11. L'Assemblée générale proclame donc la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, à dater du 1er janvier 1971, et adopte la Stratégie internationale du développement pour la Décennie.

12. C'est là, en vérité, un moment historique. Pour la première fois, la communauté internationale a décidé de se lancer dans une entreprise concertée et globale en vue d'atteindre les objectifs sociaux et économiques fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Dans cette stratégie, les gouvernements s'engagent, individuellement et collectivement, à poursuivre des politiques destinées à créer dans le monde un ordre économique et social plus juste et plus rationnel.

13. L'objectif principal est de parvenir à un taux global de croissance économique d'au moins 6 p. 100 dans l'ensemble des pays en voie de développement, et à un taux de croissance économique par habitant de 3,5 p. 100 environ. Des efforts concertés seront déployés pour assurer une distribution plus équitable des revenus et de la richesse, pour relever sensiblement le niveau de l'emploi, pour étendre et améliorer l'enseignement, la santé publique, la nutrition, le logement, la protection sociale et pour sauvegarder l'environnement.

14. Certes, les pays en voie de développement eux-mêmes sont les premiers responsables de leur développement, mais ils auront besoin d'être aidés grâce à des ressources financières accrues et à une politique économique et commerciale le plus favorable de la part des pays développés. A ce sujet, l'une des

mesures les plus importantes sera que les pays développés parviennent à consacrer à l'aide extérieure 1 p. 100 de leur produit national brut.

15. Je suis sûr d'être l'interprète des aspirations de tous les peuples du monde en exprimant l'espoir que cette volonté, cette sagesse et cette clairvoyance politiques qui ont permis de lancer la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et d'adopter la Stratégie internationale du développement continueront d'inspirer les gouvernements et qu'ils essaieront résolument d'atteindre les objectifs contenus dans la Stratégie et de mettre en œuvre les mesures qu'elle prévoit.

16. L'Assemblée générale va maintenant passer à la Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui figure à la section IV du document A/L.600. Tout en tenant compte des positions adoptées et des réserves formulées précédemment par plusieurs délégations, je tiens pour acquis que l'Assemblée générale considère la Déclaration comme adoptée.

Il en est ainsi décidé³.

17. L'Assemblée générale vient d'adopter, en tant qu'acte final de la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, une importante déclaration à l'occasion de cet anniversaire de l'Organisation. Dans cette déclaration, nous, représentants des Etats Membres de l'Organisation, réaffirmons solennellement notre attachement à la Charte des Nations Unies et notre volonté de nous acquitter des obligations qu'elle nous confère. Nous passons en revue le bilan des Nations Unies au cours des 25 dernières années dans leurs multiples domaines d'activité. Dans la Déclaration, nous affirmons que notre organisation, malgré ses imperfections, a apporté une importante contribution dans ces divers champs d'activité. La Déclaration fait ensuite état des lourdes tâches que notre organisation doit encore accomplir et conclut, sur une note de confiance, que l'action des Nations Unies fera progresser l'humanité sur le chemin de la paix, de la justice et du progrès.

18. Tournons-nous maintenant vers un autre organe des Nations Unies. En effet, tandis que l'Assemblée siégeait en session commémorative, le Conseil de sécurité a apporté à l'histoire des Nations Unies une importante contribution. Une partie de la Charte a pour la première fois pris vie lorsque le Conseil de sécurité, au début de cette semaine, a tenu sa première réunion périodique, et, bien que cette réunion n'ait pas été conçue l'an dernier comme faisant partie des activités liées à la commémoration, elle s'est tenue dans l'esprit de cet anniversaire. Le Conseil a défini les objectifs des Nations Unies eu égard à deux des problèmes internationaux les plus difficiles à résoudre de notre époque, ceux de l'Afrique australe et du Moyen-Orient, et au sujet de ce dernier il a engagé le débat qui va se poursuivre incessamment à l'Assemblée. Le Conseil a examiné, ce qui est tout aussi important, le problème fondamental du renforcement de son aptitude à agir

² Voir résolution 2626 (XXV).

³ Voir résolution 2627 (XXV).

efficacement pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et s'est mis d'accord pour déclarer souhaitables certaines mesures qui, nous l'espérons tous, seront appliquées avec succès, grâce à de nouvelles réunions périodiques du Conseil.

19. Je donne la parole à S. E. M. Okoi Arikpo, commissaire aux affaires extérieures du Nigéria.

20. M. ARIKPO (*interprétation de l'anglais*) : Il y a 25 ans aujourd'hui, la Charte des Nations Unies entrain en vigueur. Ce fut l'événement le plus marquant de la première moitié de ce siècle. Deux guerres catastrophiques avaient infligé de tels malheurs aux hommes et causé des destructions si effroyables à certaines de leurs meilleures réalisations que l'on a ressenti partout la détermination profonde d'empêcher que cela se reproduise jamais. Une organisation internationale fondée sur les principes les plus vertueux de l'ordre international a été créée pour promouvoir, au bénéfice de l'humanité, les trois tâches centrales de notre charte : l'instauration de la paix, le maintien de la paix et la construction de la paix. Aujourd'hui, nous célébrons la fin d'un quart de siècle de cette expérience inspirée d'une nouvelle forme de coopération internationale. Cette réalisation en elle-même est immense.

21. Je parle, en cette occasion solennelle, au nom des 41 Etats Membres africains de cette organisation, dont quelques-uns seulement ont été membres fondateurs des Nations Unies. La présence africaine, ici s'est accrue grâce surtout aux efforts de l'Organisation. La plupart de nos pays n'ont pas participé à l'élaboration des dispositions et des accords qui furent à l'origine de sa création. Néanmoins, lors de notre accession à l'organisation mondiale, nous avons accepté sans aucune réserve les engagements visant à bâtir la superstructure d'un ordre mondial basé sur la paix, la justice et le progrès. Nous voulons croire que notre participation ici, en tant que représentants d'un continent depuis longtemps exploité et brutalisé, a non seulement élargi la portée et la responsabilité du système des Nations Unies, mais encore agrandi son poids moral en tant que gardien de la conscience universelle. Aujourd'hui, les Nations Unies, au vingt-cinquième jalon de leur existence, sont une véritable organisation mondiale.

22. Les 16 séances commémoratives que nous avons tenues au cours des 10 derniers jours ont fourni les éléments de notre célébration. Nous avons pu apprécier sans passion et en toute objectivité les succès et les échecs de nos travaux communs au cours des 25 dernières années. Cela a été un effort sérieux et utile d'introspection et d'autocritique.

23. A la suite de nos discussions, nous avons adopté solennellement et par acclamation ce matin trois des déclarations importantes faisant partie de nos croyances fondamentales, qui contribueront amplement à la réalisation des principes et objectifs de la Charte de notre organisation. La Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies contient les

divers principes sur lesquels un ordre mondial nouveau devrait être fondé. La Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire, résultat des immenses efforts du comité pour le vingt-cinquième anniversaire, a proclamé les espoirs des Membres en l'avenir. Plus importante encore pour le groupe que j'ai l'honneur de représenter est la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie du développement des Nations Unies. L'adoption de cette stratégie donne l'assurance que les Membres de cette organisation — en particulier ceux du monde développé — ont enfin reconnu la nécessité d'intensifier les efforts pour combler le fossé entre les "nantis" et les "démunis". Il n'est pas de plus grande menace à la stabilité internationale que les conditions de pauvreté abjecte dans lesquelles vivent plus des deux tiers de la population mondiale, tandis que l'autre tiers vit dans l'opulence. L'amélioration des conditions économiques de la grande majorité des Membres de cette organisation appartenant aux pays en voie de développement est un facteur vital en soi pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous accordons une très grande importance à ce document ainsi qu'à l'engagement que les pays développés ont accepté de prendre pour réaliser les buts et objectifs qui y sont contenus.

24. Lors de la septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine tenue à Addis-Abéba le mois dernier, tous les pays africains ont adopté à l'unanimité une déclaration sur le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies et le dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Dans cette déclaration, l'Afrique réaffirme sa foi en la nécessité absolue de l'existence des Nations Unies en tant qu'instrument pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiale et pour la promotion de la coopération véritable entre les nations. En outre, l'Afrique exprime l'espoir que cette organisation s'élèvera vers les augustes idéaux de la Charte en s'attaquant avec plus d'efficacité aux problèmes que pose la situation explosive qui existe en Afrique australe. C'est pourquoi la Déclaration sur le colonialisme et l'*apartheid* est pour nous un objet d'encouragement. Nous, en Afrique, ne pouvons trop proclamer notre détermination à combattre ces deux maux avec tous les moyens dont nous disposons, confiants que nos objectifs sont conformes aux buts de la Charte des Nations Unies. Pour couronner notre commémoration, prenons la résolution d'aborder avec plus de vigueur la tâche inachevée de rendre aux peuples opprimés de l'Afrique australe leur dignité humaine et leur droit inaliénable à l'autodétermination et à la liberté. Unissons-nous pour éliminer l'*apartheid*; renonçons à avoir recours à la force en tant qu'instrument de paix; coopérons pour promouvoir le développement social et économique de tous les peuples du monde. Efforçons-nous de faire prospérer et s'épanouir les idéaux des Nations Unies, pour le bonheur de l'humanité.

25. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sanga Kittikachorn, ministre adjoint des affaires étrangères de Thaïlande.

26. M. KITTIKACHORN (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la Thaïlande — pays qui abrite la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et beaucoup d'autres agences régionales des Nations Unies — et moi-même sommes heureux de l'honneur qui nous revient de représenter le groupe asiatique en ce dernier jour de la session commémorative.

27. Le groupe asiatique est particulièrement fier du fait que l'un des plus illustres fils de l'Asie occupe depuis neuf ans le poste de Secrétaire général des Nations Unies. U Thant mérite un hommage particulier pour sa foi inébranlable en la Charte des Nations Unies et pour son dévouement à l'Organisation.

28. Les Nations Unies célèbrent aujourd'hui leur vingt-cinquième anniversaire dans l'insatisfaction et le malaise et, pourtant, malgré ses insuffisances évidentes et ses faiblesses inhérentes, cette organisation est le seul instrument central dont nous, peuples du monde, disposons pour assurer l'ordre et la sécurité internationale. L'Organisation a préservé une génération "... du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Elle a élevé le niveau de "la dignité et la valeur de la personne humaine". Elle est parvenue dans bon nombre de régions du monde à obtenir "l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites". Elle a fait des progrès importants en créant "les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international". Elle a favorisé "le progrès social et instauré de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

29. Il reste encore beaucoup à accomplir — et à un rythme plus rapide — mais la liste des réalisations des Nations Unies n'est pas négligeable. Mais, ce qui est plus important encore, c'est qu'il n'existe pas d'autre option. Il incombe donc à chaque Etat Membre et à chaque gouvernement de donner à l'organisation mondiale une meilleure chance de concrétiser les promesses énoncées dans la Charte et les aspirations des peuples des Nations Unies.

30. Au nom du groupe asiatique, je m'engage auprès du Secrétaire général et de vous-même, Monsieur le Président, à vous apporter notre soutien loyal et notre sincère coopération à cette fin.

31. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Stefan Jedrychowski, ministre des affaires étrangères de Pologne.

32. M. JEDRYCHOWSKI (*traduit du russe*) : Au nom du groupe des pays socialistes et notamment de la Biélorussie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie, de l'Ukraine, de l'Union soviétique et de la Pologne, je voudrais exprimer la conviction que la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, sous votre direction compétente et éclairée, monsieur le Président, aura une grande signification pour le renforcement du rôle joué

par l'Organisation des Nations Unies dans la vie de la communauté internationale. Cela est confirmé tant par la session commémorative solennelle que par l'importance des questions qui ont été examinées dès le début de la session et dont la discussion va être poursuivie.

33. La plus importante des questions dont nous sommes saisis est le renforcement de la sécurité internationale. L'inscription de cette question à l'ordre du jour, sur l'initiative des Etats socialistes, est une confirmation des tâches essentielles de l'Organisation des Nations Unies. Elle répond aussi aux exigences pressantes de la situation mondiale actuelle, car ce n'est que dans des conditions de paix générale et de sécurité qu'il sera possible de résoudre comme il convient les questions importantes qui se posent aux peuples du monde contemporain et qui se poseront à l'avenir.

34. C'est pourquoi, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la plupart des délégations exigent avec tant d'insistance la cessation des conflits armés au Proche-Orient et en Indochine, dus à l'agression, et la réalisation d'un règlement politique pacifique. La cessation de ces conflits, compte tenu de leurs conséquences dangereuses sur les plans politique, social et économique, est actuellement le problème le plus urgent. Nous attachons également la plus haute importance à l'adoption de mesures visant à renforcer la sécurité internationale tant à l'échelon mondial qu'à l'échelon régional. Les pays socialistes espèrent que l'Assemblée générale adoptera, à sa vingt-cinquième session, une déclaration appropriée sur cette question importante.

35. La volonté qu'ont les peuples de voir renforcer la paix et la sécurité internationales se reflète dans la Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui confirme les tâches et les principes essentiels de notre organisation conformément à la Charte des Nations Unies, notamment les principes de la souveraineté, de l'égalité de droits, de l'inviolabilité territoriale de tous les Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du respect du droit de chaque peuple de choisir librement son ordre social. Cette même volonté est la caractéristique fondamentale de l'approche des pays socialistes et de la majorité des autres Etats à l'égard de toutes les questions discutées et de toutes les décisions prises à l'Assemblée générale au cours de sa vingt-cinquième session.

36. Afin de renforcer le rôle de notre organisation dans ce domaine, il est indispensable d'appliquer intégralement le principe de l'universalité et, notamment, d'admettre comme membres de l'Organisation des Nations Unies les deux Etats allemands, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, et de rétablir aussi la République populaire de Chine dans ses droits légitimes.

37. Nous attachons également une grande importance au document adopté à la présente session de l'Assemblée générale concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux

peuples coloniaux, adoptée il y a 10 ans sur l'initiative de l'Union soviétique. Les vestiges du colonialisme, les régimes racistes et les formes néo-colonialistes d'exploitation qui subsistent encore sont incompatibles avec le principe de l'autodétermination des peuples, qui constitue la base même de la Charte des Nations Unies. Ils sont également incompatibles avec la paix et la sécurité internationales. Il faut prendre en outre des mesures efficaces pour l'application intégrale et rapide de cette déclaration, comme le prévoit le programme d'action adopté à la présente session.

38. Nous avons toujours accordé une grande importance à l'accélération du rythme de la croissance économique des pays en voie de développement, et à ce sujet nous considérons comme essentiel le document relatif à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, adopté à la présente session. Si l'on veut stabiliser la paix dans le monde entier, il faut éliminer la disproportion qui existe entre le niveau de développement social et économique par suite de l'exploitation étrangère colonialiste et néo-colonialiste. Par ailleurs, une telle stabilisation ne peut être réalisée que si la paix est maintenue. L'élimination de cette disproportion exige non seulement la mobilisation maximum, par chaque pays, de ses propres ressources, le développement de la coopération internationale sur le plan économique, scientifique et technique et une aide extérieure, mais aussi une détente politique et l'arrêt de la course aux armements, qui limite les ressources dont on pourrait disposer pour le développement pacifique de l'humanité.

39. Nous nous efforcerons de parvenir à ce que les travaux de la présente session contribuent à la réalisation de progrès notables dans le domaine du désarmement. Il nous semble qu'il existe des possibilités réelles de conclure un traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans et d'accélérer l'élaboration d'un traité sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques et biologiques. Ainsi, la présente session permettrait de faire un pas important vers l'objectif final, le désarmement général et complet.

40. A sa vingt-cinquième session, l'Assemblée générale a inscrit une page importante dans l'histoire de la codification des principes touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats. Le document qui a été adopté à ce sujet est conforme aux principes de la coexistence pacifique d'Etats dotés de systèmes politiques et sociaux différents. Il correspond aussi à la ligne générale de la politique des Etats socialistes, qui luttent pour la coexistence pacifique — laquelle est la seule possibilité d'éviter une nouvelle guerre mondiale, et est la base d'une coopération internationale harmonieuse.

41. A sa vingt-cinquième session, l'Assemblée générale poursuivra ses travaux, qui conduiront sans aucun doute à d'autres décisions importantes dans les divers domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies. Les pays socialistes continueront, comme par le passé, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour étayer l'action de l'Organisation des

Nations Unies dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. C'est précisément pour assurer la paix, la sécurité et la coopération que l'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 25 ans. C'est précisément ce que tous les peuples du monde attendent d'elle.

42. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mario Gibson Barboza, ministre des relations extérieures du Brésil.

43. *M. GIBSON BARBOZA* (*interprétation de l'espagnol*) : A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, les 23 pays du groupe latino-américain renouvellent leur serment de fidélité à la Charte de San Francisco et proclament leur ferme détermination de poursuivre leur effort commun afin d'assurer le respect des principes et l'application totale des objectifs de notre organisation.

44. Au cours des 25 dernières années, ainsi que pendant la présente session de l'Assemblée générale, les pays latino-américains ont maintes fois cherché à tenir les promesses de San Francisco ou, de façon plus précise, à respecter les obligations solennelles en vertu d'un instrument international qui, d'après l'Article 103 de la Charte, doit prévaloir sur toutes autres obligations assumées par les Etats Membres en vertu de tout autre accord international. Cet article, qui devrait être invoqué souvent et respecté de façon plus constante, fait de la Charte le cadre constitutionnel d'un nouvel ordre international. Il ne s'agit donc pas d'exprimer des vœux pieux pour que les normes qui régissent les relations internationales s'adaptent lentement, peu à peu, aux objectifs et aux principes de la Charte qui sont des objectifs de paix, de justice et de progrès. En l'occurrence, le problème est beaucoup plus direct et beaucoup plus précis : il s'agit de déterminer si les nations, qu'elles soient grandes ou petites, nucléaires ou non nucléaires, développées ou en cours de développement, faibles, puissantes, ou surpuissantes, sont ou ne sont pas prêtes à accepter des obligations claires et précises en vertu du droit international positif et à renoncer à recourir à la force ou à la menace de la force pour régler les problèmes internationaux. Les nations d'Amérique latine ne proposent pas de principes nouveaux. Nous demandons seulement que la Charte des Nations Unies soit appliquée et que les principes d'égalité souveraine des Etats, de non-intervention, de renonciation à l'utilisation de la force ou à la menace de la force, de libre détermination des peuples et d'intégrité territoriale soient respectés. Nous ne proposons pas de principes nouveaux.

45. Dans un document [A/C.1/L.517] présenté à cette session de l'Assemblée, les nations d'Amérique latine ont affirmé clairement qu'une paix véritable et une sécurité réelle — et j'insiste sur les mots "véritable" et "réelle" — obligent tous les Etats à se conformer aux idéaux et aux normes définis dans le Préambule de la Charte et par conséquent insistent sur le fait que les efforts visant à renforcer la sécurité internationale et à diminuer les tensions internationales ne pourront avoir des résultats durables et irréversibles que dans la mesure où ils sont réalisés dans le cadre de la Charte

et où ils visent l'établissement d'un ordre international qui garantisse la paix à tous les Etats et à toute l'humanité. Pour l'Amérique latine, la paix coïncide avec la justice et la justice coïncide avec le progrès. Et la sécurité internationale signifie, très directement et très simplement, la sécurité pour toutes — je répète, toutes — les nations. C'est là le but ultime du document conjoint remis à l'Assemblée en tant qu'expression de nos idées et de notre volonté politique.

46. Les nations d'Amérique latine ont, en outre, affirmé leur conviction qu'il existe un lien intime entre les concepts de sécurité internationale, de désarmement et de développement économique, de telle sorte que tout progrès dirigé vers l'un de ces objectifs représente un progrès vers l'ensemble des buts à atteindre. Nous regrettons que ces liens, que nous considérons comme évidents, n'aient pas été reconnus plus positivement dans les textes et les documents que nous adoptons aujourd'hui. Ces documents, y compris celui qui porte sur la Stratégie de la deuxième Décennie pour le développement, nous font comprendre qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs. Personne ne saurait nier valablement que la Stratégie, avec ses insuffisances et ses failles, apportera et facilitera le progrès dans la mesure où elle implique certaines concessions et montre que les pays développés sont prêts à adopter une attitude moins négative. Personne ne saurait nier que certaines étapes importantes ont été franchies depuis 1960 ou 1964 dans ce domaine, lorsque la première session de la CNUCED s'est réunie à Genève. Ce qui est vrai, c'est que les problèmes des pays en voie de développement se sont aggravés à un rythme beaucoup plus rapide que celui de l'évolution des attitudes et des conceptions des pays développés. A la suite de ce fossé nouveau — ce fossé entre les tristes réalités et les intentions formulées à contre-cœur —, nous avons, aujourd'hui, au moment du lancement de la deuxième Décennie, à faire face à une situation beaucoup plus grave qu'en 1960. C'est pour ces raisons que nous consacrons nos efforts à une stratégie reposant sur l'imagination, l'audace dans la planification, la créativité, et non sur l'immobilisme, l'inaction et la résignation sous couvert de réalisme. Pouvons-nous dire aujourd'hui que nous avons abandonné la stratégie de la stabilité ?

47. Pouvons-nous affirmer franchement et nettement que nous avons opté pour une stratégie de dynamisme ? Je ne répondrai pas à ces questions mais me permettrai plutôt de rappeler que l'histoire montre clairement qu'il est absolument futile de chercher à geler le présent. Un jour, d'une façon ou d'une autre, l'avenir surviendra.

48. Dans le document conjoint sur les problèmes de la paix et de la sécurité, les nations latino-américaines ont adopté une position ferme et déterminée pour faire cesser et pour renverser la course aux armements nucléaires, pour conclure un traité sur le désarmement général et complet, condamner l'oppression coloniale sous quelque forme qu'elle existe, et pour faire respecter effectivement les droits de l'homme. Telles sont, à notre avis, les conditions fondamentales et essentielles

pour que la sécurité de tous les Etats, de toutes les nations et de tous les hommes soit assurée. Planifier l'avenir de l'homme, voilà la tâche qui incombe à l'Organisation. Les Nations Unies auront échoué dans la réalisation de leurs objectifs, jeté et répudié leurs principes, si, à ce stade, elles ne jettent pas les bases d'un avenir de paix inspiré par la justice et d'un avenir de justice inspiré par le progrès de la liberté.

49. Si cette célébration du vingt-cinquième anniversaire était une fin en soi, alors nous ne pourrions ni expliquer ni justifier notre présence ici. Nous ne sommes pas venus ici pour contempler le passé, mais pour créer le futur. Notre présence doit marquer non pas la fin d'une période, mais le début d'une ère nouvelle, d'une ère où les Nations Unies se consacreront efficacement aux nobles objectifs de la Charte.

50. Le moment n'est donc pas de nous féliciter. C'est plutôt le moment de réfléchir et surtout d'agir.

51. C'est dans cet esprit que nous, nations d'Amérique latine, participons à la célébration de ce vingt-cinquième anniversaire. Ce doit être là un nouveau point de départ pour notre organisation : un point de départ vers la paix, la justice et le progrès, un point de départ vers la fraternité des hommes sur la Terre. C'est là, Monsieur le Président, le message de l'Amérique latine au moment où nous réaffirmons notre dévouement aux idéaux de la Charte.

52. Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yvon Beaulne, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies.

53. M. BEAULNE : Mes collègues du groupe de l'Europe occidentale et autres Etats m'ont prié de les représenter à cette tribune au moment où se termine la session commémorative que l'un des nôtres — vous-mêmes, Monsieur le Président — a présidée avec tant de tact, de compétence et de dignité. Je leur sais gré de l'honneur qu'ils me font et font à mon pays en me désignant pour leur servir de porte-parole.

54. Pendant les 10 derniers jours, des personnalités éminentes du monde contemporain, des chefs d'Etat et de gouvernement, nous ont fait connaître avec éloquence et sagesse les façons de voir et de penser, les besoins, les intérêts et les espoirs des peuples qu'ils dirigent. Nous savons désormais que la mesure de la réussite ou de l'échec de l'Organisation des Nations Unies, ce n'est pas la mesure dans laquelle elle peut s'élever au-dessus de ces intérêts, mais la mesure dans laquelle elle peut les défendre et les protéger; ce n'est pas non plus la mesure dans laquelle elle peut favoriser les desseins de tel Etat ou de tel groupe d'Etats, mais la mesure dans laquelle elle peut concilier les aspirations de tous.

55. La paix, la justice et le progrès : ces trois objectifs sont inséparables. Les indices des bilans ne traduisent pas une prospérité réelle s'ils ne tiennent pas compte de la misère qui est souvent le prix de la croissance économique. Les critères écologiques et sociaux revêtent autant d'importance que l'augmentation de la pro-

duction lorsqu'il s'agit de déterminer le progrès matériel d'une société. On ne saurait accepter non plus que ceux qui s'estiment lésés cherchent à spolier les autres de leurs droits. La justice exige qu'on maintienne les droits reconnus, tout en affirmant ceux qui ne le sont pas encore. La sécurité qui s'achète par l'acquiescement à la force n'est qu'un simulacre de la paix, comme le silence des cimetières.

56. Même dans des pays que la violence a jusqu'ici épargnés, il faut que la dignité et la compassion résistent à des assaillants sournois qui cherchent à emprisonner la société dans un réseau de terreur. Ils croient cette société faible parce qu'elle est tolérante, mais ils se trompent.

57. L'Organisation des Nations Unies doit également résister aux abus de force. Chacun de nous admet que des besoins qui diffèrent des siens peuvent être aussi légitimes. Il ne sert de rien de pousser son avantage jusqu'à compromettre des réalisations souvent très utiles et de vaste portée. Nous avons vu, dans la rédaction des documents qui viennent d'être adoptés, qu'il vaut parfois mieux composer. Si nous avons obtenu l'assentiment général, c'est que nous avons tous, dans une certaine mesure, déféré à l'avis des autres. Ces documents, qui portent sur le vingt-cinquième anniversaire, sur la Stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et sur les relations amicales entre les Etats, constituent des jalons de l'histoire de l'Organisation.

58. Les discours et les cérémonies de ces fêtes tirent à leur fin. Cet anniversaire, j'ose le croire, ne marque pas un aboutissement, mais un nouveau point de départ. Nous devons redoubler d'efforts pour faire passer dans les faits les principes énoncés dans la Charte. Comme le disait récemment le Secrétaire général, que tous ceux que je représente ici tiennent en haute estime : "Il faudra une nouvelle volonté, de nouvelles façons d'agir et de nouvelles formes de coopération, si nous voulons que ces efforts réussissent." Les variations de nos équations sont innombrables; le seul fait de les modifier transforme le résultat, et le résultat lui-même n'est qu'une autre variable dans une série qui s'allonge à l'infini.

59. Nous ne pouvons avancer que pas à pas vers la plénitude de la paix et de la justice. Au lieu de viser une perfection inaccessible, ne pourrions-nous pas nous contenter de rechercher des améliorations partielles, mais réalisables dans l'immédiat ? Si nous ne limitons pas la série des buts que nous envisageons, il n'y aura pas de limite au nombre de buts que nous pourrions atteindre, l'un après l'autre.

60. Devant les tâches énormes qui sollicitent nos contemporains, dans un monde élargi aux dimensions des galaxies, notre assurance, notre confiance en nous-mêmes, ne doivent pas reposer principalement sur ce que nous avons déjà fait. Mais c'est en jetant un regard en arrière que nous pouvons nous rendre compte des grandes choses que nous avons accomplies ensemble, en ce moment où il importe plus que jamais de raffermir notre courage et de ramasser nos forces en vue des réalisations futures.

61. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. U Thant, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

62. Le *SECRETAIRE GÉNÉRAL* (*interprétation de l'anglais*) : Après tout ce qui a été dit au sujet des Nations Unies pendant cette année du vingt-cinquième anniversaire et au cours de la session commémorative de la semaine dernière, il serait vain de ma part de passer encore en revue les 25 ans écoulés ou d'énoncer les objectifs pour les 25 ans à venir. La plupart d'entre nous, j'en suis sûr, connaissent bien les faiblesses de l'Organisation des Nations Unies et les raisons de ces faiblesses, mais aussi les nobles buts qu'elle pourrait si utilement chercher à atteindre. Nous savons tous ce que l'Organisation a réalisé et ce qu'elle n'a pas su accomplir. Et nous savons tous qu'elle aurait pu et dû faire beaucoup mieux.

63. Il est intolérable que les peuples soient contraints de frôler continuellement la catastrophe et que tant d'entre eux demeurent dans un dénuement extrême. Là réside la cause profonde de notre sentiment général d'insatisfaction. Les grands problèmes auxquels nous nous heurtons existent de longue date : difficulté de mettre en pratique les idéaux et les principes acceptés, et paradoxe de la nature humaine qui, tout en donnant à l'homme la raison grâce à laquelle il discerne ce que le bon sens et le bien commun commandent de faire, le pousse à s'engager obstinément dans la direction opposée, celle de l'intérêt personnel à courte vue, même s'il risque ainsi, en fin de compte, de se détruire lui-même.

64. Telle a été la situation, dans l'ensemble, pendant les 25 premières années d'existence de l'Organisation des Nations Unies. En pratique, les gouvernements des Etats Membres — avec des exceptions notables — ont vu dans l'ONU un moyen de favoriser leur politique nationale plutôt qu'une organisation d'un genre nouveau où les différents pays pourraient coopérer pour trouver et appliquer des solutions aux problèmes mondiaux, et travailler de concert à un avenir meilleur. Et lorsque la recherche d'intérêts nationaux étroitement compris nous a conduits au bord de la catastrophe, il n'a été que trop souvent facile de parler d'un échec des Nations Unies. Il peut être commode pour les Etats Membres, et parfois pour l'opinion publique nationale ou mondiale, de faire de l'ONU un bouc émissaire, en négligeant les résultats très réels qu'elle a obtenus en dépit de difficultés énormes. Ces résultats sont le fruit des efforts intermittents et timides, mais néanmoins admirables, que font les pays pour rompre avec les habitudes du passé et pour essayer de gérer leurs affaires d'une façon qui réponde aux problèmes du présent et aux tâches de l'avenir. Ce qu'il faudrait, c'est admettre que ce qui est bon pour la collectivité internationale l'est également, à long terme, pour chaque pays.

65. Ce sont les épisodes favorables et encourageants de nos 25 ans d'histoire qui doivent nous être chers, que nous devons étudier et prendre comme point de départ. Ainsi que nombre de dirigeants l'ont fait observer ici même, l'œuvre accomplie est con-

sidérable, quoique imparfaite. Il serait injustifié et absolument inexcusable de désespérer. Même si tous les grands problèmes politiques disparaissaient soudain par miracle, nous aurions encore à faire face à quelques-unes des tâches les plus difficiles que la race humaine ait jamais connues. Manifestement, la seule solution est de redoubler d'efforts pour que notre organisation, qui représente la seule tentative en vue d'instaurer un ordre mondial, fonctionne et prenne tout son essor conformément aux espoirs et aux intentions des auteurs de la Charte.

66. Dans quelles circonstances l'Organisation des Nations Unies a-t-elle le mieux rempli sa tâche au cours de ces 25 ans ? Sur le plan politique, cela n'est arrivé que dans des cas exceptionnels, lorsque les Membres ont été suffisamment alarmés par une crise et ont eu assez confiance en l'ONU pour lui donner le pouvoir d'agir et pour lui apporter leur concours sans réserve. Si l'on veut que l'Organisation, pendant les 25 ans à venir, se montre digne de la mission qui lui incombe de faire régner la paix dans la justice et d'œuvrer pour le bien-être de l'humanité, les gouvernements devront, beaucoup plus que par le passé, avoir une ferme et sincère confiance dans leur propre aptitude à coopérer entre eux par l'intermédiaire de l'ONU. Il ne s'agit pas de savoir si l'Organisation est un succès ou un échec. S'il existait une autre possibilité, le succès ou l'échec des Nations Unies n'aurait guère d'importance, et elles pourraient sans danger entrer dans l'histoire; une fois de plus, une louable expérience historique n'aurait pas, en fin de compte, justifié les espoirs mis en elle.

67. Mais, autant que je puis en juger, il n'y a absolument pas d'autre moyen en perspective pour tenter de faire face à la multitude de problèmes globaux de plus en plus urgents qui nous assaillent, d'autant plus qu'il se peut que la question critique soit maintenant notre survie même. Par quel autre moyen pourrions-nous nous dégager de l'enchevêtrement des intérêts, des préoccupations et des priorités d'ordre national ou particulier, pour déboucher sur une arène plus vaste ou pour aborder enfin de front les monstrueux problèmes de notre époque ? La course aux armements, avec ses risques impardonnables et les 200 milliards de dollars qu'elle coûte chaque année, constitue au moins un cauchemar familier et bien connu par comparaison avec certaines autres conséquences de la rapidité du progrès scientifique et technique, qui entraînent notre planète dans un tourbillon sans cesse accéléré. A peine commençons-nous à faire face aux problèmes de la population, de la misère, de la pénurie alimentaire, de l'urbanisation, du gaspillage des ressources naturelles, de la pollution du milieu ambiant, et pourtant il est déjà bien tard. Alors que nous voyons, soir après soir, le soleil se coucher dans la brume d'une atmosphère polluée, par-delà les eaux empoisonnées de cette Terre où nous sommes nés, nous devons nous demander sérieusement si nous voulons vraiment qu'un historien futur, sur une autre planète, dise de nous : "Malgré tout leur génie et toutes leurs connaissances, ils ont perdu leur faculté de prévoyance et ce sont l'air, la nourriture, l'eau et les idées qui sont venus à leur manquer", ou bien : "Ils ont continué

à se livrer au jeu de la politique, jusqu'à ce que le monde s'écroule autour d'eux", ou encore : "Lorsqu'ils ont levé les yeux, il était déjà trop tard." Même si elle ne fait rien d'autre, l'Organisation des Nations Unies peut au moins jouer un rôle essentiel en sonnant l'alarme.

68. La direction générale dans laquelle nous devons agir est évidente et, tout au moins en principe, je crois qu'elle rencontre l'agrément de tous les gouvernements, même si elle n'est pas encore acceptée dans la pratique. Nous devons renoncer à la politique de la puissance pour faire preuve d'un sentiment de responsabilité collective et sacrifier les intérêts nationaux et commerciaux étroits au profit d'un esprit de patriotisme à l'échelle du monde et de solidarité mondiale. Nous devons donner à l'Organisation des Nations Unies un caractère universel afin que tous les peuples de la Terre y soient représentés et puissent y faire entendre leurs voix. Dans tous les domaines de la vie, nous devons substituer à l'anarchie qui règne sur le plan international un comportement régi par des règles de droit international équitables et respectées. Nous devons faire disparaître les derniers vestiges du colonialisme qui subsistent encore et qui constituent de nos jours un anachronisme intolérable. Nous devons éliminer complètement le racisme sous ses formes anciennes et veiller à ne pas laisser cette maladie insidieuse se développer sous des formes nouvelles. Nous devons trouver le plus rapidement possible de nouveaux moyens internationaux qui nous permettent d'exercer un contrôle sur les circonstances nouvelles et sans cesse changeantes qui nous entourent. Nous devons faire des Nations Unies une organisation qui soit en mesure de s'élever au-dessus des anciennes querelles et des anciens conflits entre nations, peuples et idéologies, et qui puisse s'attaquer, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, aux vrais problèmes qui se posent à l'ensemble de la planète, et ce à une échelle qui permette d'obtenir des résultats concrets.

69. Si je me suis exprimé dans des termes quelque peu dramatiques, c'est parce que je crois que la situation dans laquelle nous nous trouvons est extrêmement dramatique et qu'elle risque fort de tourner à la tragédie. Mais il n'y a pas là une fatalité. Les hommes et les nations ne sont pas foncièrement mauvais et la plupart d'entre nous, je le crois, sont animés de bonnes intentions. Le problème, c'est de traduire ces intentions dans les faits. Comme l'a dit Burke, "la seule condition au triomphe du mal est que les hommes de bien ne fassent rien". J'espère que les nations du monde qui sont réunies au sein de cette organisation ne permettront pas que l'on puisse porter le même jugement sur l'Organisation des Nations Unies. Des forces nouvelles sont en train d'ébranler le monde et des voix nouvelles se font entendre, qui exigent pour l'humanité l'instauration, sur un plan sans précédent, de la paix, de la justice, du progrès et d'une société nouvelle. J'espère et je crois qu'au cours des 25 années qui vont suivre l'Organisation des Nations Unies saura donner pleinement suite à cette exigence. Mais je me sens tenu d'ajouter que ce n'est, en définitive, que si les gouvernements et les peuples le veulent vraiment qu'elle y parviendra.

70. Il y a 10 jours, le 14 octobre, le jour même où a commencé, dans cette salle, la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, trois explosions atomiques ont eu lieu dans le monde. Rien ne pouvait illustrer de manière plus saisissante le triste état de choses qui existe encore sur la Terre 25 ans après la seconde guerre mondiale.

71. En ce jour de clôture de nos cérémonies, nous devons donner l'alarme de peur de voir cette magnifique organisation s'écarter peu à peu des idéaux, des hautes espérances et de la résolution des grands hommes qui l'ont fondée après l'holocauste de la seconde guerre mondiale. Il ne nous reste que peu de temps pour rétablir la confiance qui animait les peuples du monde entier lors de la fondation de l'Organisation. Nous n'avons pas le droit de nous satisfaire de résultats lents et partiels ni de mots et de déclarations non suivis d'effets.

72. L'Organisation mondiale se trouve devant une alternative : ou bien il n'y aura pas de force morale dans ce monde, il n'y aura pas de déclaration d'intention de se conformer à la Charte ni de profession de foi active en ses principes et en ses buts, et nos procédures et politiques démodées demeureront inchangées; ou bien, au contraire, l'Organisation recevra un appui plus ferme et plus sincère de tous ses Etats Membres, en particulier des plus puissants d'entre eux, sa composition revêtira rapidement un caractère universel et les gouvernements des Etats Membres agiront et se comporteront de façon telle qu'il y ait progrès constant vers l'édification d'une communauté humaine juste, pacifique et prospère, à même de vivre en sécurité sur notre planète. Dans le premier cas, l'Organisation perdra avec chaque jour qui passe sa raison d'être; dans le second cas, nous nous serons engagés sur la voie d'une Organisation des Nations Unies s'acquittant avec plus de force et d'efficacité des fonctions capitales que lui a dévolues la Charte. Je suis persuadé qu'en présence de cette alternative, c'est le bon sens de la race humaine, celui de l'*homo sapiens*, qui prévaudra.

73. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'anglais*) : La session commémorative touche à sa fin. Nous avons entendu des paroles émouvantes et courageuses qui nous ont réconfortés et dans lesquelles nous avons puisé une force nouvelle. Nous avons également entendu des paroles de colère et d'amertume. Elles ne nous ont pas laissés consternés : elles ne font, en effet, que refléter le monde dans lequel nous vivons, un monde dans lequel luttes et conflits continuent à faire rage et d'où la misère est loin d'avoir disparu.

C'est là un fait que nulle session commémorative réunie en cette salle ne saurait ni ne devrait dissimuler.

74. Les représentants qui ont pris la parole ont affirmé qu'il s'agit d'une session historique. Mais il ne suffit pas de le proclamer. Seul l'avenir nous dira s'il s'agit bien d'une occasion historique, et ce ne sont pas les paroles d'aujourd'hui qui en décideront, mais bien les actes de demain.

75. Certes, nous avons entendu bien des paroles et nous avons adopté des résolutions et adopté des déclarations d'une grande importance. Il ne faut pas mépriser les paroles et les déclarations. Les mots ont exercé, en effet, une influence considérable sur l'histoire de l'humanité.

76. Les paroles prononcées sur une montagne, près du lac de Tibériade, retentissent depuis bientôt 2 000 ans parmi les peuples. Les visions des prophètes dans les déserts d'Arabie ont inspiré les foules de trois continents. Et les maximes énoncées par un jeune prince en terre d'Asie continuent d'être gravées dans le cœur de millions d'hommes. Les déclarations adoptées, il y a près de 200 ans, dans un Paris en pleine effervescence et, peu de temps après, à Philadelphie, ont modifié le cours de l'histoire.

77. Mais il va sans dire que les déclarations, même les plus admirables, ne sauraient suffire si nous ne traduisons pas dans les actes les sentiments qu'elles ont su nous inspirer. En vérité, les résolutions sont chose dangereuse si elles ne sont pas mises en œuvre. Les principes bafoués, les promesses non tenues et les paroles creuses pourraient bien sonner le glas de notre organisation. C'est par là que nous avons péché dans le passé et nous devons reconnaître ces erreurs dans un esprit d'humilité.

78. Notre tâche, aujourd'hui, consiste cependant à nous tourner vers l'avenir. Nous le faisons avec courage malgré les immenses difficultés que connaît le monde. Notre optimisme nous inspirera pour entreprendre cette grande tâche. Notre réalisme nous trempera pour nous permettre de poursuivre la lutte. Et n'oublions pas, mes chers collègues, que l'amour de notre prochain, la compassion et la tolérance sont les fondements mêmes de l'esprit de solidarité humaine qui doit nous inspirer tous à l'avenir.

79. Je prononce la clôture de la session commémorative consacrée à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 12 h 20.